

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

Matière Finances

Objet Tennis-club
Subvention annuelle de fonctionnement
Approbation de la convention à intervenir pour la saison sportive 2024 – 2025
2025DE04FI40

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Nathalie CHAPUIS par Daniel GRAMPFORT

Jean Paul BLANC par Philippe GUYOT

Fabienne MOREAU SZYMICZEK par Ramona GONZALEZ GRAIL

Carole GRANGE par Pierre CHATEAUVIEUX

Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON

Absents :

Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Le Tennis-club est une Association qui compte 374 adhérents. Parmi eux, on dénombre 114 talaudiérais (47 adultes et 67 enfants).

Depuis plusieurs années, l'Ecole de Tennis forme la jeunesse à ce sport. Elle fonctionne sur la base de 1 170 heures par an, les mercredis en journée et certaines fins d'après-midi entre 17 h 30 et 19 heures.

De plus, l'Association met en œuvre des actions d'intérêt général axées sur l'animation et l'éducation. Des tarifs réduits sont proposés aux adultes et aux enfants domiciliés dans la Commune. Le club s'engage également à assurer la promotion du tennis lors des manifestations sportives organisées dans la Commune.

Il organise des cours collectifs aux équipes jeunes et adultes afin d'étoffer celles-ci, fidéliser les adhérents et les encourager à rester dans le Club.

Depuis la rentrée scolaire 2020, le Club de Tennis accueille des classes dans le cadre des activités sportives scolaires.

Pour la saison 2024-2025, il est proposé d'accorder une subvention de 14 381 € (5 500 € au titre du fonctionnement, 8 881 € en soutien à l'emploi).

En outre, par délibération du 8 juillet 2013, la Commune a mis en place une aide au paiement des inscriptions au sein des clubs sportifs talaudiérais. La somme sera reversée au Club, qui devra justifier du ou des enfants présents en fin de saison sportive.

Les engagements de la Commune et du Club seront formalisés dans une convention bipartite à valoir sur l'année.

Monsieur DELISLE, membre de l'association, sort de la salle avant les débats et ne prend donc pas part au vote de la délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 Pour),

Après avoir entendu les explications de Monsieur Pierre CHATEAUVIEUX,

- Alloue une subvention de 14 381 € à l'association au titre de l'année 2024,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat devant intervenir entre l'association et la Commune.
- Dit que la subvention sera versée en une fois, en avril 2025.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 07 avril 2025

Le Maire,

Ramona GONZALEZ-GRAIL

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Secrétaire,

Daniel GRAMPFORT